

Automatisation ou autonomisation ?

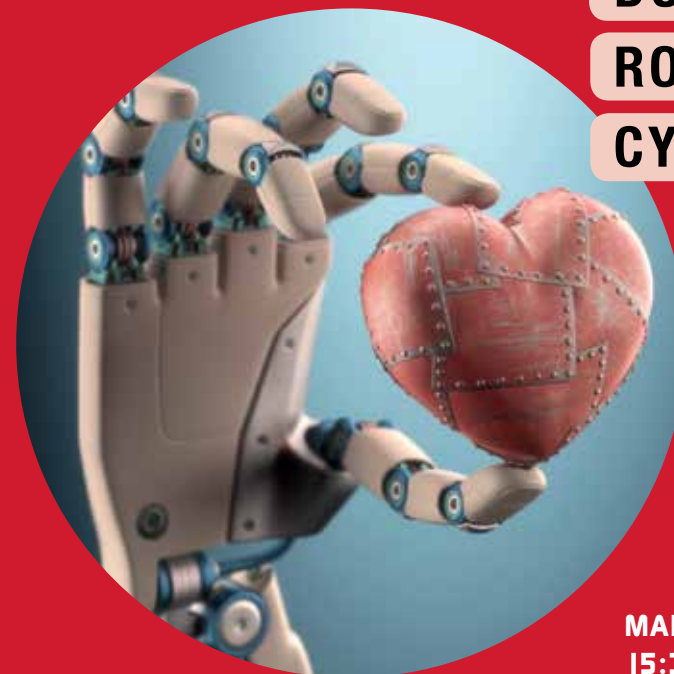
Conférence de Maître **Pascal Verniory**, avocat, docteur en philosophie (option transdisciplinarité), juriste Etat-Major de la Direction générale des systèmes d'information de l'Etat de Genève.

La complexité semble le propre de notre époque où les développements des technologies de l'information et de la communication nous ont propulsé de l'ordinateur individuel à l'internet et nous annoncent des robots «autonomes» au point de bousculer ce que nous croyons savoir sur les fondements de la responsabilité, qu'elle soit éthique ou juridique.

Cela nous interroge sur les conditions des choix que nous faisons et leurs conséquences. L'imprévisibilité, conséquence de la complexité, est-elle comparable à la surprise propre aux êtres libres? Sommes-nous dépassés par notre techno-science, comme nous l'affirmait Günter Anders? Cette complexité peut-elle au contraire nous faire découvrir qui nous sommes? Comment la phénoménologie peut-elle nous aider dans cette réflexion?



Pascal Verniory



Assemblée générale et conférences du Clusis

DU DROIT DES ROBOTS À LA CYBERSÉCURITÉ

LE CLUSIS



JACQUELINE REIGNER dr ès neurosciences, Fondatrice de Sémafor Conseil SA. Présidente du Clusis.

ENRICO VIGANÒ Conseiller en sécurité de l'information et organisation au sein d'une administration publique suisse. Vice-président du Clusis.

BRIAN HENINGSSEN Responsable Sécurité Information dans le secteur bancaire depuis plusieurs années. Organisateur de conférences Clusis.



Clusis - Association suisse de la sécurité de l'information
c/o Jacqueline Reigner, Avenue Raymondin 15, 1009 Pully
Tél.: +41 79 436 74 60 - Site: www.clusis.ch - info@clusis.ch

Helena Zanelli Création

© Photo: Fotolia

MARDI 14 AVRIL 2015
15:30 Assemblée générale
17:00 Conférences
19:00 Apéritif dînatoire
LAUSANNE

Hôtel Alpha-Palmiers, Rue
du Petit-Chêne 34, Lausanne
Parking: proche de la gare.

Merci à nos
sponsors:



Clusis
Association suisse de la sécurité de l'information www.clusis.ch

La robotique figure au nombre des technologies clés à l'horizon 2020 et l'essor des projets techniques rend incontournable la problématique du cadre juridique applicable. La question du droit et de la cybersécurité sont déterminants de l'acceptabilité de cette technologie.

L'activité robotique peut-elle s'autoréguler elle-même ou faut-il créer un cadre juridique spécifique ?

Faut-il un droit des robots ?

Conférence de Maître **Alain Bensoussan** avocat technologue, Cabinet Bensoussan, président et fondateur de l'Association du Droit des Robots (ADDR)

Le développement des marchés de la robotique, de l'internet des objets et de la virtualisation conduit à l'émergence d'une nouvelle spécialité : le Droit des Robots.

Sur le plan technique la robotique est au croisement de plusieurs secteurs d'activités : mécatronique, électronique, optronique, logiciel embarqué, énergie, nanomatériaux, intelligence artificielle, connectique.

Si le droit des objets tel qu'il existe actuellement encadre les robots ménager de type grille-pain, il est totalement inadapté aux nouvelles générations de robots nés et à naître.

Les robots nouvelle génération dont il est question, sont des machines dotées d'une intelligence artificielle capable de prendre une décision dans un environnement mobile avec une interactivité avec l'homme. Le droit des biens est à moderniser, celui des personnes sans doute aussi. C'est la technologie qui va révolutionner le droit et tous les droits nationaux vont devoir s'adapter. Ils ne sont plus de simples objets, ne sont certes pas assimilables à un animal et encore moins à un être humain, mais les robots nouvelle génération vont désormais avoir des responsabilités du fait de leur capacité d'interaction avec leur environnement. A l'instar de ce qui existe pour les personnes morales, il convient de créer une personnalité-robot...

Tel est le thème sur lequel interviendra Me Alain Bensoussan.



Alain Bensoussan

Conférences du 14 avril 2015

Hôtel Alpha-Palmiers, Rue du Petit-Chêne 34, Lausanne
Parking, proche de la gare

17h à 19h suivie d'un apéritif réseautage.

Faut-il certifier la cybersécurité des systèmes d'automatismes et de contrôle industriel (IACS en anglais, SCADA, par exemple) ?

Conférence de Monsieur **Paul Théron**, PhD, FBCCI, Thales Communications & Security's Cyberdefence Bids Manager and Expert on cyber-resilience

La DG Joint Research Centre (JRC) de la Commission Européenne a lancé un projet d'étude relatif au besoin de « certifier » la cybersécurité des systèmes d'automatismes et de contrôle industriel (IACS en anglais), voici déjà 5 ans. Après une première phase qui a permis de voir toute la difficulté du sujet, un deuxième groupe de travail, que M. Paul Théron a dirigé, a été créé par la DG JRC.

Ce groupe a confirmé tout d'abord le besoin d'intégrer des composants **cyber-sûrs** dans les systèmes industriels aujourd'hui encore très peu, voire pas du tout sécurisés. M. Théron présentera donc tout d'abord le sens de cette idée directrice et son cadre normatif et sécuritaire.

Ensuite, au terme de diverses consultations et réunions, le groupe a précisé la notion de certification, ses divers niveaux envisageables et ses modalités possibles. Le conférencier présentera donc ces éléments qui ne constituent aujourd'hui que des points de repère pour des travaux encore à venir.

Enfin, le groupe a élaboré une proposition de plan d'action et de recherche pour 2015-2020. Paul Théron présentera donc, en montrant notamment le besoin de s'y impliquer pour les industriels et les fournisseurs de solutions d'automatisme et de contrôle industriels (tel ABB par exemple, Schneider, Siemens, etc.).

Au-delà, Paul illustrera les concepts de **cyber-naïveté, de cyber-crise, et de cyber-résilience.**



Paul Théron



Clusis

Association suisse de la sécurité de l'information www.clusis.ch



Clusis

Association suisse de la sécurité de l'information www.clusis.ch